

Des travaux et des fouilles inédites vont être lancés au coeur de la Collégiale St-Vincent

La Collégiale de Soignies a besoin d'être entretenue, notamment dans sa partie la plus ancienne. Voici ce qui est prévu.

LORE THOUVENIN

La Collégiale Saint-Vincent domine le paysage sonégien depuis le XI^e siècle. De style roman primitif, c'est un véritable bijou de patrimoine — d'ailleurs repris dans la liste des bâtiments classés au patrimoine culturel immobilier de Wallonie — qu'il convient d'entretenir régulièrement... Aujourd'hui, les autorités communales prévoient 72.235€ de travaux à l'intérieur de l'édifice.

fouilles archéologiques sera menée sous les conduites, dans l'une des parties les plus anciennes et encore méconnues de la Collégiale », annonce Fabienne Winckel. Il s'agit du chœur, particulièrement remarquable. Cette mission requiert l'expertise des services de l'archéologie du



« Une campagne de fouilles



La bourgmestre Fabienne Winckel (à droite) examine la tenue des travaux. © D.L.

La Libre BELGIQUE

DH LES SPORTS+

ACTV AUTONOME CENTRE TELEVISION

LA GAZETTE NOUVELLE

LE SOIR

NUOBY - D.L.

Soignies conserve son brevet d'invincibilité au terme d'un Clasico âprement disputé

Soignies a longtemps couru derrière le score dans le derby contre Frameries. Menés à la pause, les Carriers ont progressivement pris le jeu à leur compte pour finalement s'imposer en patron.

Les CPAS en difficulté pour encaisser l'impact de la réforme du chômage

MONS-CENTRE

Si des compensations fédérales sont prévues, il faut encore composer avec les exigences



con den CRA mat

Revue de presse du mercredi 29 avril 2026

ROMAN SCHREVEN

Bis repetita pour les Verts qui remportent le Clasico alors qu'ils étaient menés au score à la pause, comme au match aller. Après deux mois de trêve, les Carriers ont traité à enclencher le turbo: «Nous avons changé pas mal de choses donc il fallait du temps pour se mettre au diapason. Il y a encore



pas spécialement inquiété. Il y avait une vraie rénitence dans le groupe. Nos adversaires étaient un peu fébriles par moments. Ça nous a permis d'obtenir plusieurs pénalités pour revenir au score.» Leaders avec huit points d'avance sur leur deuxième, les Carriers semblent en bonne voie pour terminer la saison la première place et accueillir une demi-finale

zone. Elle inquiète les demandeurs d'emploi de longue durée qui vont se trouver exclus, tout comme les CPAS qui s'attendent à voir affluer les demandeurs d'aide sociale.

La première phase de la réforme entre en vigueur au mois de janvier 2026. Le gouvernement fédéral a bien promis des compensa-

DT4 – Bibliothèques, ludothèque & EPN

dant d'une part à devoir gérer un plus grand nombre de dossiers avec la réforme du chômage et comptant d'autre part sur des aides financières du fédéral, le CPAS de Frameries a demandé au CRAC l'autorisation d'engager du person-



« Ce s'annonce compliqué pour les CPAS... » © D.L.

Qua près chai née; gou pas pas pas tion

DH | **LES**
SPORTS⁺

La N-VA veut supprimer le “bonus Vivaldi” des syndicats

BRAS DE FER POLITICO-SYNDICAL

Selon le parti du Premier ministre, les organisations syndicales auront moins de travail avec la réforme du chômage.

La députée fédérale Eva Demesmaeker (N-VA) demande à réduire les indemnités que reçoivent les syndicats. Avec la réforme du chômage, les organismes de paiement des allocations auront moins de travail. Dès lors, les aides qu'ils reçoivent de l'État doivent être baissées, argue-t-elle.

En 2024, la FGTB, la CSC et

la CGSLB ont reçu un budget cumulé de 169 millions d'euros de l'Onem pour financer les frais d'administration du paiement du chômage. Pour 2026 et 2027, l'Arizona juge qu'il faut diminuer ce montant car le nombre de bénéficiaires va diminuer. La réforme du chômage va en effet priver 184 000 personnes d'allocations d'ici 2027.

Selon le ministre de l'Emploi, David Clarinval (MR), une réduction de 20 millions d'euros est prévue en 2026 et de 27 millions en 2027.

La N-VA appelle dans le même temps à supprimer ce qu'elle surnomme le “bonus Vivaldi”. Le 15 mai 2022, Pierre-Yves Dermagne (PS), alors ministre de l'Emploi, a pris un arrêté royal modifiant le calcul fixant les indemnités pour les frais d'administration des syndicats. Par cet AR, la baisse du remboursement de l'État devenait moins importante

lorsque le nombre de dossiers de chômeurs baissait.

La députée Demesmaeker affirme que ce “bonus” représente environ 20 millions d'euros par an. Elle propose que cet argent soit réaffecté au Trésor fédéral.

Les syndicats rejettent cette analyse. Selon eux, leur ôter cette compétence serait même plus coûteux pour l'État. “Cette mesure visait à amortir des différences de structure”, répond la CGSLB. “Ce que nous percevons ne couvre pas les coûts réels que cela représente pour nos organisations.”

La Cour des Comptes a indiqué que la réforme du chômage ne se traduirait “pas nécessairement par une baisse proportionnelle des coûts de gestion”. La FGTB s'appuie sur cet avis pour présenter comme “nébuleux” les estimations du gouvernement. Quant à la CSC, elle trouve “extrêmement cynique” de considérer que la gestion des dossiers de chômage ne devrait rien coûter sous prétexte qu'elle est assurée par les syndicats, “alors que la Capac est beaucoup plus coûteuse”.

Gauvain Dos Santos

Le changement climatique perturbe le muguet

1ER MAI

Si la tradition est toujours bien ancrée, elle est fragilisée par le changement climatique et la hausse des coûts.

Le muguet reste indissociable du 1er mai. Pourtant, derrière cette tradition, les fleuristes font face à des défis croissants. "Le vrai problème, c'est le climat. Il fait plus chaud tôt dans l'année, surtout dans la région de Nantes d'où vient le muguet. Ainsi, il arrive à maturité trop rapidement, et on a du mal à le tenir jusqu'au 1er mai", explique Chantal Post, fleuriste à Vielsalm et présidente de Be-Florist, l'Union des Fleuristes de Belgique.

Un phénomène loin d'être ponctuel. "Cela fait

déjà plusieurs années que nous rencontrons ce souci. Le muguet est une fleur très sensible, et les producteurs eux-mêmes commencent à en avoir assez car ils n'arrivent plus à gérer correctement les saisons. Certains pourraient arrêter, tout simplement. On pourrait rigoler en disant qu'il faut changer la date à laquelle on offre du muguet, mais c'est un sujet très sérieux, en fait!"

50% d'augmentation

À ces contraintes climatiques s'ajoute une hausse des coûts structurelle. "Les

prix augmentent chaque année. C'est lié à l'inflation, au transport, au personnel... tout est lié. Sur dix ans, on est clairement sur une forte hausse, on parle de +50%".

"Changer la date de la fête? C'est un sujet très sérieux!"

Cette année, les prix resteront relativement accessibles. "Je vais vendre le brin entre 1,50 € et 1,75 €, et le petit bouquet entre 3,50 € et 4 €. On reste très proches des prix des grandes surfaces, mais avec une qualité et un soin incomparables. Il ne faut pas oublier qu'il y a plusieurs catégories de muguet sur le marché."



Le muguet fleurit de plus en plus tôt, et cela perturbe tout le secteur. © FOX_DSIGN - STOCK.ADOBE.COM

Des prix qui paraissent raisonnables, comparé à ceux pratiqué par les vendeurs "à la sauvette", le long des routes. "Certains vendent un muguet premier prix à 5 ou 6€ qui est déjà presque fané quand il arrivera chez vous, lance-t-elle. Les gens pensent faire une bonne affaire, mais c'est faux!"

Malgré les difficultés, l'enthousiasme demeure. Il

faut dire que pour la plupart des fleuristes, l'événement est le plus important de l'année après la Saint-Valentin et la fête des mères. "Le 1er mai, c'est un moment joyeux. Le muguet, ça crée de la bonne humeur: c'est agréable à recevoir, à travailler et à offrir. Nous faisons toujours en sorte de proposer un produit de qualité", conclut-elle.

Thibaut Van Hoof

L'accès des soignants pendant les festivités en centre-ville bloque toujours

MONS

Les soignants devront continuer à stationner à l'extérieur du périmètre de sécurité, aucune solution n'étant envisageable.

Le débat n'est pas neuf, que du contraire : Lors des grandes manifestations organisées dans l'intra-muros de Mons, la question de l'accès des prestataires de soins aux domiciles de leurs patients est régulièrement relancée. Pour d'évidentes questions de sécurité en effet, les véhicules, y compris du personnel soignant, ne sont pas autorisés à pénétrer le périmètre défini en concertation avec la police. Il faut dès lors prendre d'autres dispositions.

“La sécurisation reste primordiale pour éviter toute catastrophe.”

Estelle Heyters-Caudron (Mons en Mieux), conseillère communale, a évoqué le sujet lors du dernier conseil communal, notamment les difficultés rencontrées par certains soignants lors du Festival des Lumières. “Si la date d'un événement se prévoit, un besoin médical, lui, ne se pro-

gramme pas”, rappelle-t-elle. “Il est essentiel de rappeler que l'intra-muros est aussi un lieu de vie, habité par des citoyens parfois fragilisés nécessitant des soins à domicile quotidiennement.”

■ Question de sécurité

Si cette réalité n'est contestée par personne, les impératifs de sécurité doivent cependant être observés. “Lorsque nous fermons des voiries pour une manifestation publique, c'est pour ré-

pondre à des impératifs de sécurité”, insiste Nicolas Martin (LB), bourgmestre. “Autoriser l'entrée de véhicules dans ces périmètres peut présenter un risque réel pour la sécurité publique.”

La forte fréquentation des événements rend en effet la circulation particulièrement délicate dans ces zones. L'introduction d'exceptions, même ciblées, pourrait rapidement devenir difficile à maîtriser. “Nous le constatons dans le cadre des autorisations de livraison matinales pendant la ducasse, qui donnent parfois lieu à des comportements contraires aux règlements. Nous nous devons d'observer

une tolérance zéro, car dès que l'on met le doigt dans l'engrenage en autorisant la circulation de véhicules dans des espaces piétons, nous nous exposons à des comportements problématiques.”

Dans la pratique, la Ville demande donc aux professionnels de la santé de stationner à proximité des périmètres sécurisés, mais en dehors des zones fermées à la circulation. La mise en place d'un système d'accès individualisé apparaît en effet difficile.

“Après discussion avec les services de police, il s'avère que permettre un accès individualisé à la zone pour les intervenants est complexe,

voire impossible à mettre en place de manière efficiente.” Le bourgmestre souligne également que, dans de nombreux cas, les habitants concernés anticipent ces situations en prévenant leurs prestataires de soins à l'avance afin d'adapter l'organisation des visites.

Au-delà de la seule question des soins à domicile, la Ville rappelle que ces contraintes sont inhérentes à la tenue d'événements majeurs en centre-ville. Marché de Noël, ducasse ou autres manifestations attirent chaque année un public nombreux, nécessitant des mesures strictes pour garantir la sécurité. “Nous tentons de ne pas multiplier excessivement les festivités, mais lorsqu'elles ont lieu, la sécurisation est primordiale pour éviter toute catastrophe.”

À ce stade, aucune nouvelle procédure spécifique n'est annoncée pour faciliter l'accès des soignants pendant les événements. La Ville reconnaît la difficulté rencontrée par certains professionnels, mais estime que l'équilibre entre continuité des soins et sécurité publique reste particulièrement délicat à atteindre.



■ Rues fermées, stationnement interdit sont la norme en centre-ville lors des festivités. © SH

Le Ravel 114 coince: "Avec un peu de bonne volonté, on devrait aboutir"

LE ROEULX

Les discussions avec les propriétaires de parcelles concernées n'ont pas abouti. Le SPW pourrait passer en force pour proposer un tracé d'ici l'été.

Le dossier avance, mais le terrain reste miné. Du côté du SPW Mobilité et Infrastructures, on planche sur un tracé définitif de la future ligne 114 du RAVeL, attendu pour l'été sur le bureau du ministre François Desquesnes. L'objectif est clair: coller au maximum à l'ancienne ligne ferroviaire entre La Louvière et Soignies, tout en assurant un itinéraire direct et sécurisé pour les usagers. Mais au Rœulx, le projet coince toujours.

Le nœud du problème se situe principalement sur le deuxième tronçon, celui qui traverse l'entité. Faute d'accord avec plusieurs propriétaires privés, la Région n'exclut plus de recourir à des expropriations pour maintenir un tracé cohérent. Une perspective qui crispe localement.

Dans l'opposition, Lenny Ferretti monte au créneau. Pour lui, le projet doit avancer. "Le Ravel doit se faire", tranche le conseiller

d'Horizons Citoyens. "Ce projet important est dans les cartons depuis des années. Nous avons à présent la chance d'avoir un ministre qui veut le faire aboutir. La Ville ne doit pas freiner et y prendre part, car cela représente une réelle opportunité pour les Rhodiens en matière de mobilité douce."

"Cette ancienne ligne n'est pas complètement désaffectée"

Au sein de la majorité, on se veut plus nuancé. L'échevin de la Mobilité, Damien Sauvage, insiste sur les contraintes très concrètes du terrain. "Si on suit le tracé original, le Ravel passerait par le Services Travaux et traverserait les terrains de tennis communaux", indique l'échevin. "De plus, cette ancienne ligne n'est pas complètement désaffectée. Elle traverse le bois et elle est aujourd'hui empruntée par des véhicules,



Le Ravel permettra de relier La Louvière à Soignies en passant par le Rœulx. © EDA MANON DAICHE

notamment pour donner accès aux étangs de pêches ou aux activités liées à la boiserie. Si cette ligne devient un Ravel, les véhicules ne pourront plus l'emprunter."

Damien Sauvage expose un autre point sensible. "Le Ravel aurait également un impact sur la chasse", poursuit le libéral. "Aujourd'hui, lors de battues, on peut interdire l'accès pendant deux heures. Mais sur un Ravel, il est interdit de chasser. Or, la chasse permet d'empêcher la prolifération des sangliers et tous les dégâts que cela peut

impliquer sur les propriétés voisines comme les jardins privés ou les champs d'agriculteurs."

Malgré ces obstacles, la majorité assure ne pas vouloir enterrer le projet. "Cette ligne 114 est un projet important. Il y a une réelle nécessité pour les jeunes du Rœulx de pouvoir rejoindre Soignies à vélo notamment. Et avec le développement du vélo électrique, ce Ravel représente une belle opportunité pour la mobilité douce", reconnaît l'échevin. "L'important à présent, c'est de

trouver la manière optimale de mettre en place ce projet pour qu'il puisse profiter à l'ensemble des Rhodiens. Nous espérons que les discussions pourront aboutir plutôt que de devoir passer par des expropriations. Avec un peu de bonne volonté autour de la table, on devrait aboutir."

Reste que le calendrier, lui, ne ralentit pas. Et à mesure que l'échéance estivale approche, la pression monte pour sortir enfin ce RAVeL 114 de l'impasse.

Grégoire Lallieu

Un protocole d'accord pour les Carrières du Hainaut

SOIGNIES

L'entreprise veut licencier 29 personnes. Le protocole d'accord sera présenté lundi aux travailleurs.

Ce mardi, une nouvelle réunion entre syndicats et direction a permis d'aboutir à un protocole d'accord pour les Carrières du Hainaut, après plusieurs jours de discussions jugées difficiles.

"Nous avons obtenu un protocole d'accord, il sera présenté lundi aux travailleurs", indique Stefano Fragapane,

secrétaire de la Centrale générale FGTB. *"Cette fois-ci, nous n'avons pas pu diminuer le nombre de pertes d'emploi, malheureusement. Mais le protocole que nous avons obtenu est relativement semblable à celui de 2024 pour les conditions de départ."*

L'issue était loin d'être acquise. Vendredi encore, à

l'issue d'un précédent round, les organisations syndicales se disaient "très loin d'un accord". Les discussions achoppaient notamment sur les aspects financiers et sur l'ampleur du plan social. *"Ça ne s'annonçait pas évident. On était très loin du compte",* confirme Stefano Fragapane.

Au fil des réunions, le dialogue a toutefois permis de rapprocher les positions, sans pour autant infléchir la décision de la direction sur le nombre de licenciements. Pour rappel, l'entre-

prise, basée à Soignies, a annoncé vouloir se séparer de 29 travailleurs sur un total de 311 personnes (267 ouvriers et 44 employés), dans un contexte de baisse d'activité et de hausse des coûts énergétiques.

Comme lors de la restructuration d'octobre 2024, les discussions se sont concentrées sur les modalités d'accompagnement. Les syndicats ont obtenu des conditions de départ comparables à celles négociées à l'époque, mais sans parvenir cette fois à limiter

la casse sur l'emploi.

"Nous avons tout de même pu avancer. On espère que le protocole sera accepté par les travailleurs lundi. Même si ce n'est jamais gai de perdre des collègues évidemment", conclut le responsable syndical.

La balle est désormais dans le camp du personnel, appelé à se prononcer en début de semaine prochaine. Un vote qui devrait clore, ou relancer, un dossier social particulièrement sensible dans la région.

Grégoire Lallieu



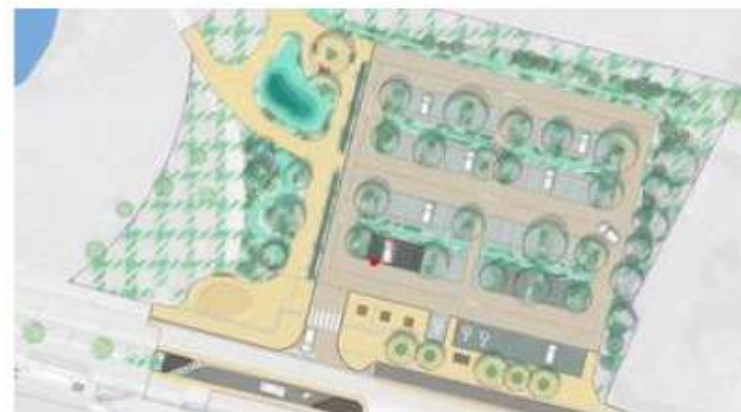
PARKING DE DÉLESTAGE AU PIED DU PONT-CANAL:

« LES TRAVAUX DEVRAIENT DURER 6 MOIS »

Le projet avait été lancé en 2023, mais les travaux annoncés en 2024 ont pris du retard, « le temps que le fonctionnaire délégué nous délivre le permis », nous explique le bourgmestre Jacques Gobert (PS). Finalement, les pelleteuses sont aujourd'hui à pied d'œuvre.



particulier pour le covoiturage : « À l'heure où les prix des carburants s'envolent, un parking gratuit dédié en partie au covoiturage a toute sa raison d'être. L'objectif reste en effet de délester des voitures ventouses à la



Le plan du futur parking. © D.R.

ARNAUD DUJARDIN

si cette zone, un peu plus haute, n'a jamais en soi été inondée ».

« ZONE ENCORE PLUS VERTE »

Déjà à l'époque, le fonctionnaire délégué de la Région wallonne avait finalement préféré cet endroit, qui impactait moins le paysage dans le prolongement des habitations, avec un champ de vision dégagé quand on descend la chaussée du Pont du Sart et un arrêt de bus situé juste devant.

En outre, si plusieurs détracteurs regrettaient à l'époque du lancement que l'on touche à une « zone de biodiversité », le maire tient là aussi à rassurer sur cette zone qui deviendra, selon lui, « encore plus verte » : « Jusqu'à présent, on avait une simple zone verte en forme de pelouse sur un terrain pentu. Demain, nous aurons une zone encore plus diversifiée, avec une verdure plus développée et un terrain plus boisé qu'il ne l'est aujourd'hui ».

Bien sûr, on y trouvera bel et bien un parking de 58 places (y compris PMR) de délestage, en



”

« À l'heure où les prix des carburants s'envolent, un parking de délestage a sa raison d'être »

Jacques Gobert
BOURGMESTRE DE LA LOUVIÈRE

journée les places de parking situées autour des commerces qui entourent l'hôtel Orange. Un stationnement anarchique qui s'étendait parfois sur les pelouses, d'où la raison d'avoir imposé une zone bleue à cet en-

droit», rappelle Jacques Gobert. « Ce lieu de délestage et de covoiturage à l'entrée de la Ville a été pensé comme un point de transition entre plusieurs modes de déplacement », complète le bourgmestre, qui mise aussi sur la mobilité douce.

EN BUS, À VÉLO...

« Ce parking multimodal permettra aussi à des visiteurs de laisser leur voiture sur place et de se rendre au centre-ville en prenant les transports en commun ou en empruntant des cheminements sécurisés pour piétons et cyclistes. Laisser sa voiture à cette entrée de ville et se diriger vers le centre avec un vélo pliable ou une trottinette, pourquoi pas? », commente le bourgmestre, qui souligne également qu'avec le développe-

ment du centre-ville, le nombre de parkings en centre-ville risque de diminuer dans le futur.

La mobilité douce est donc promue de surcroît et pensée avec des boxes et une zone de réparation cycliste, ainsi que quatre bornes de recharge permettant simultanément à huit véhicules d'alimenter leur batterie en électricité. « L'objectif n'est évidemment pas de compliquer les déplacements, mais, au contraire, de fluidifier l'accès au centre-ville, de réduire les embouteillages et de rendre les alternatives à la voiture plus simples et plus rapides au quotidien », conclut le bourgmestre de La Louvière.

À moins d'un imprévu, les travaux devraient durer environ six mois. ■

Grève chez Ekoservices !

Une cinquantaine de travailleurs se mobilisent ce mardi matin à Mons. En cause : un manque de vision pour l'avenir, une charge de travail accrue et des tensions depuis l'arrivée d'une nouvelle direction.

K.H. AVEC BELGA

Une grève a démarré dès 6h30 sur le site montois d'Ekoservices ce mardi matin. À l'origine du mouvement : un malaise grandissant parmi les travailleurs, dénoncé par le front commun syndical. Une cinquantaine d'entre eux se sont rassemblés devant le siège de cette entreprise d'économie sociale de titres-services, rue du Travail à Mons, qui emploie 1.785 personnes dans le Hainaut. Leur objectif : obtenir des clarifications sur l'avenir du groupe.

UN CONSEIL D'ENTREPRISE

Un conseil d'entreprise extraordinaire s'est tenu le vendredi 24 avril, en présence du service inspection du SPF

Concertation sociale. Si certaines informations ont été communiquées, notamment concernant un projet de fusion à court terme entre deux sites, les syndicats estiment que de nombreuses zones d'ombre subsistent.

Selon la CSC, la direction a concentré les discussions sur trois implantations (Mons, Dour et Jurbise), sans apporter de vision globale pour l'ensemble du groupe. « Nous sommes toujours dans l'interrogation quant à l'avenir », déplore le front commun.

Les griefs sont multiples : licenciements dans le personnel administratif, modification des tâches, augmentation de la charge de travail, perte de clients liée à l'instauration de frais administratifs forfaitaires, mais aussi un manque

d'encadrement pour les travailleurs en difficulté. « Les travailleurs et travailleuses sont à bout », insiste Laurence Semoulin (CSC). « Nous demandons un véritable dialogue social. Aujourd'hui, nous avons le sentiment que la concertation est remplacée par une simple information descendante, souvent tardive. »

RENCONTRE RÉCLAMÉE

Les syndicats dénoncent également une dégradation des conditions au sein d'une structure censée relever de l'économie sociale. « La manière dont les travailleurs sont considérés n'est pas digne d'une telle entreprise », estiment-ils. Une rencontre entre la direction et l'ensemble du personnel est récla-



Plusieurs revendications sont portées par le personnel. © D.R.

mée afin d'entendre les revendications et tenter d'apaiser les tensions.

DIALOGUE IMPOSSIBLE

Du côté de la direction, on se dit en quelque sorte démuni face à la situation : « Depuis ma reprise à la tête de l'antenne montoise, au mois de février, on en est à plus de 40 heures de réunion et de concertation. J'ai fait intervenir un contrôleur social qui a jugé conformes les conseils d'entreprises. On a beau expli-

quer la situation de crise du secteur, qui n'est pas propre à Ekoservices, chiffres à l'appui, ils ne veulent rien entendre. Le dialogue est compliqué, encore ce matin, lorsque j'ai tenté de discuter avec les employés, les délégués syndicaux interviennent systématiquement et monopolisent le dialogue. Les demandes formulées ne sont pas concrètes et je ne sais plus vraiment quoi proposer. Ce n'est pas faute d'essayer... » confie Laura Hamdoun, directrice. ■

TAGS, SKATE PARK ABÎMÉ, LIVRES BRÛLÉS... LE PARC DE L'AMITIÉ À FAMILLEUREUX A ÉTÉ VANDALISÉ

Des vandales ont pris le parc de l'Amitié à Familleureux pour cible, ce lundi. L'échevin Nicolas Dujardin (L.B) dénonce des actes « inacceptables » et confirme que la commune a porté plainte.



Nicolas Dujardin (L.B), premier échevin de Senneffe en charge notamment de l'Urbanisme, des Travaux et de l'Aménagement du territoire, a poussé un coup de gueule ce mardi sur les réseaux sociaux. Le parc de l'Amitié, à Familleureux, a en effet été la cible d'importantes dégradations ces dernières heures.

Des actes jugés « inacceptables » et découverts ce lundi dans la journée par des agents communaux, à la suite d'un signalement citoyen. Ils auraient été perpétrés dans la soirée ou durant la nuit.

Sur place, les dégâts sont multiples. Des injures ont été taguées un peu partout, notamment sur le skatepark, dont le revêtement particulier devra faire l'objet d'une évaluation. Plus inquiétant encore, la boîte à livres a été dégradée et des livres ont été incendiés sur l'Agoraspace inauguré il y a deux ou trois ans, un équipement dont le revêtement n'est pas conçu pour résister à un incendie. « On n'a pas encore eu le temps d'évaluer le montant des dégâts, mais une plainte a été déposée et un dossier a été ouvert auprès de l'assurance », assure le premier éche-

vin. Au-delà des dégâts matériels, c'est la tristesse qui domine. « Ces actes sont d'autant plus dommageables qu'ils sont perpétrés au début d'une période de congés scolaires annoncée comme ensoleillée. Je pense avant tout aux jeunes et aux riverains qui auraient pu profiter de ces espaces », insiste Nicolas Dujardin. L'agoraspace, rappelle-t-il, « fonctionne très bien depuis son inauguration ».

PAS LA PREMIÈRE FOIS

Mais ces faits ne sont malheureusement pas isolés : « Ce n'est pas la première fois. Des dégradations avaient déjà été déplorées à cet endroit. Des jeunes avaient mis feu à du mobilier urbain. » L'échevin évoque aussi un sentiment de « colère face à cette dégradation du cadre de vie et aux investissements qui ont été consacrés » et insiste : « Ce sont des deniers publics ! On dégrade un lieu de vie, c'est navrant et fâcheux. »

L'identification des auteurs reste pour l'instant incertaine. « Jusqu'à présent, nous ne savons pas



Un triste spectacle. © D.R.

grand-chose. Si des personnes détiennent des informations, cela nous permettra d'identifier les auteurs, mais aussi de comprendre les motivations et d'appliquer une sanction. La justice fera son office. Mais nous ferons le maximum pour aller au bout du processus. » Ironie du calendrier, une caméra de surveillance doit très prochainement être installée sur le site, d'ici quelques jours. L'objectif initial était de surveiller les bulles à verre enterrées et de lutter contre les dépôts sauvages.



« On dégrade un lieu de vie, c'est navrant ! »

Nicolas Dujardin
ECHEVIN

« C'est un coup de malchance. La caméra est commandée, on attendait juste une pièce pour l'installer », explique Nicolas Dujardin, qui espère que cet outil pourra aussi « calmer les ardeurs et apaiser » la situation.

En attendant, les services communaux sont mobilisés. « On va réparer, nettoyer, prendre les mesures de précaution », assure l'échevin. « J'ai demandé qu'on vide la boîte à livres temporairement car les livres ont servi de combustible. Néanmoins, les services communaux ne peuvent pas tout et ne sont pas en mesure de réparer le revêtement d'une zone dédiée au sport. » Le remplacement complet n'est pas exclu : « Il faudra faire appel à une entreprise spécialisée pour voir ce qu'on peut faire et on avisera. » ■ V.P.



La commune a porté plainte. © D.R.

Pierre, pilier du Rotary Club, s'est éteint à 75 ans : « Il était la voix de la sagesse »

Avocat reconnu en Belgique et en France, figure engagée du Rotary Club de Soignies et président du Conseil d'administration de l'ASBL Maison Marie Immaculée à Neufvilles, Pierre Demolin s'est éteint à 75 ans. Membre du Rotary Club depuis 1986, il laisse le souvenir d'un homme de valeurs, profondément investi au service des autres.

AUDREY CADOR

Le Rotary Club de Soignies a annoncé avec une profonde tristesse le décès de Pierre Demolin, l'un de ses membres les plus anciens et les plus engagés. Intrônisé le 1er janvier 1986, il aura consacré près de quarante années au service du club et de ses valeurs. « Le Rotary-Club de Soignies perd, en la personne de Pierre, l'un de ses piliers », souligne son président, Patrick Michel.

Au fil des années, Pierre Demolin s'est imposé comme une figure incontournable. Il a assumé la présidence du club durant l'année rotarienne 1997-1998 et, fidèle à son sens du devoir, a également repris des responsabilités en assurant la coprésidence



Patrick Michel (à droite), président du Rotary Club de Soignies, rend hommage à Pierre Demolin (à gauche). © DR

Très attaché à l'éducation et à l'avenir des nouvelles générations, il a contribué à des initiatives pédagogiques originales. « Il permettait à des étudiants de découvrir concrètement le

convivialité et de camaraderie partagés avec toi. Toute notre reconnaissance t'est acquise », conclut le président, la gorge serrée.

Le Rotary Club de Soignies salue la mémoire d'un homme profondément engagé et présente ses plus sincères condoléances à sa famille et à ses proches. ■

pendant la période de pandémie en 2020-2021.

Au-delà de ses fonctions, c'est surtout un homme qui a marqué les esprits. « Pierre était un homme de compromis, toujours de bon conseil, bienveillant, positif, discret et efficace », témoigne Patrick Michel, ému. « Il était devenu en quelque sorte la voix de la sagesse. Sa parole, souvent teintée d'humour, faisait autorité et contribuait à apaiser les échanges. »

UN AVOCAT RECONNU

Malgré un agenda chargé, lié notamment à sa carrière professionnelle exigeante en tant qu'avocat en France et chez nous, et à son rôle de président du conseil d'administration de la Maison Marie Immaculée à Neufvilles, Pierre Demolin restait très présent au sein du club. « Il tenait à participer à un maximum de réunions, conférences et activités », souligne-t-il.

Son engagement s'est également illustré dans la transmission aux jeunes.

fonctionnement de la justice, notamment à travers des simulations de procès à la Cour de justice de Mons » se souvient Patrick Michel.

« TOUTE NOTRE RECONNAISSANCE »

Au sein du Rotary Club, il jouait aussi un rôle clé dans la répartition des fonds destinés aux œuvres sociales. « Durant de nombreuses années, Pierre a orchestré, avec grande équité, la répartition des bénéfices en faveur d'actions solidaires ou de personnes en situation précaire » nous confie le président. Selon lui, par ses actions, le septuagénaire incarnait pleinement la devise du Rotary « Servir d'abord », évoquant un homme guidé par l'intégrité, le leadership et le sens du service. Aujourd'hui, le club rend hommage à celui qui a marqué durablement son histoire.

« Nous garderons à jamais le souvenir de l'homme que tu étais, mais également des moments de

Déclaration d'impôt 2026 : les changements et nouveautés qui vous attendent

Le nombre de cases de la partie fédérale de la déclaration a diminué : le ministre parle de simplification.



BENOÎT
JACQUEMART

Journaliste

Le ministre fédéral des Finances, Jan Jambon, a lancé ce mardi la « période déclarative » à l'impôt des personnes physiques. Un couac a marqué l'événement. À cause d'une erreur technique, le Service public fédéral Finances va renvoyer 950.000 propositions de déclaration simplifiée sur papier. La proposition de décompte du montant à payer ou à recevoir s'est révélée manquante.

Pour en revenir à la déclaration, le nombre de codes dans la partie fédérale a diminué de 47 pour atteindre 700, le niveau le plus bas en dix ans.

> **Calendrier inchangé.** Les déclarations papier doivent toujours être rentrées pour le 30 juin. Cette date est aussi celle qui concerne les modifications des propositions de déclaration simplifiée. Pour les déclarations en ligne, sans revenus spécifiques (revenus d'indépen-



La saison de la déclaration d'impôt des personnes physiques est lancée. © Montage SI

nées», dit-on au SPF. Elle concerne 56% des citoyens (indépendants non compris). En 2025, se réjouit le SPF, 93% des personnes concernées étaient d'accord avec la proposition. Attention, cependant, il y a des choses à vérifier. Par exemple, il faut s'assurer

repris. La déclaration en ligne est plus facile à remplir, il y a moins de risques d'erreur, dit le fisc. Le traitement est plus efficace.

> **Déclaration papier.** En 2025, seuls 4% des citoyens ont encore rempli une déclaration papier. L'administration fiscale fait tout pour

lettre d'information avec les alternatives.

> **Au secours!** Pour remplir votre déclaration, vous pouvez vous faire aider, via un « mandat électronique en ligne », qui permet une identification sécurisée des deux parties. L'aide peut venir d'un expert-comptable

proche (famille, ami, voisin). Un proche peut aussi remplir votre déclaration : ça concerne par exemple un enfant parti faire le tour du monde, ou un parent âgé.

> **Le SPF à l'aide.** « Nous sommes à vos côtés », insiste le SPF. Avec près de 1.400 collaborateurs sur le pont. En 2025, ils ont répondu à 600.000 appels entre avril et la mi-juillet. Le temps d'attente moyen au téléphone était de trois minutes. Ils ont aussi rempli 178.000 déclarations. Cette assistance peut se faire par téléphone, dans un des 34 sites du SPF (sur rendez-vous) mais il y aura aussi des sessions organisées en collaboration avec 367 communes.

> **Pour quoi faire, nos impôts?** Sur 100 euros d'impôt payés, a détaillé M. Jambon, 21,4 vont aux pensions, 14,8 aux soins de santé et tout de même 4,3 pour rembourser la dette. Ces chiffres datent de 2024. Certains postes vont forcément évoluer. Les sommes consacrées à la Défense, par

dant, revenus professionnels à l'étranger...), la date du 15 juillet doit être retenue. Cette date doit aussi être retenue pour d'éventuelles modifications, en cas d'oubli d'un élément, par exemple. Cette modifi-

À cause d'une erreur technique, les Finances vont renvoyer 950.000 propositions de déclaration

cation est possible une seule fois. Pour les déclarations en ligne avec revenus spécifiques, vous avez jusqu'au 16 octobre.

> **Déclaration simplifiée.** Il s'agit d'une proposition de déclaration établie par le SPF Finances lui-même. « Toutes les données fiscales connues sont déjà mention-

nées, que les éventuels dons et libéralités ont bien tous été enregistrés. Que les organismes de garde d'enfant ont bien envoyé leurs données, que les enfants à charge ont bien été pris en compte.

> **Déclaration en ligne.** L'an passé, plus de 2,1 millions de déclarations en ligne ont été faites. Cela concerne des personnes qui n'ont pas reçu de déclaration simplifiée. Ici aussi, une partie des données connues du fisc figurent dans la déclaration. Il faut tout vérifier, notamment s'assurer que les codes indiqués sur la fiche fiscale correspondent aux bonnes cases dans la déclaration. Vérifier aussi que les libéralités y figurent bien, que le nombre d'enfants à charge est correct, que d'éventuels frais de garde soient bien

dissuader les contribuables. Depuis 2025, l'envoi de déclaration papier est limité, le fisc envoie à la place une

(indispensable pour les indépendants ou les contribuables avec une déclaration compliquée) voire d'un

exemple (2,4 euros en 2024), ou encore les 4,2 euros consacrés au chômage et à l'exclusion sociale. ■

JAMBON : « DIMINUER LA FISCALITÉ SUR LE TRAVAIL »

Tout en soulignant le côté solidarité de l'impôt des personnes physiques, qui nous permet par exemple de jouir de bons soins de santé, le ministre des Finances, Jan Jambon, souligne la simplification de la déclaration 2026. « Le gouvernement veut diminuer la pression fiscale sur le travail, il faut que ça se voie sur la déclaration », insiste-t-il. Tout en précisant qu'il faut un peu de temps pour que l'on en voie les conséquences concrètes.

La simplification, c'est aussi partir du principe que les contribuables peuvent faire des erreurs involontaires. « Nous partons du principe que le contribuable est de bonne foi », dit-il. Depuis fin juillet 2025 a été introduit un « droit à l'erreur ». Pour la première erreur commise de bonne foi, il n'y a pas d'accroissement de l'impôt.

« La solidarité de notre système fiscal », a

conclu le ministre, « c'est aussi l'aide apportée aux citoyens. Via les 10.000 mandats d'aide créés par des citoyens, mais c'est aussi le droit à un contact personnel avec les agents du SPF. Les collaborateurs sont prêts à répondre à des centaines de milliers d'appels. » ■

B.J.



Jan Jambon. © Photo News

MENACE SUR LES PRIX : VOICI QUELS PRODUITS SERONT IMPACTÉS EN RAYONS !

Mauvaise nouvelle pour les consommateurs : après les carburants, le choc arrive dans les rayons. La guerre en Iran fait grimper les coûts de toute la chaîne alimentaire. Et cette fois, les industriels préviennent : les prix pourraient augmenter très vite.

LAURENCE PIRET

Vous vous demandez quels produits risquent prochainement d'augmenter au supermarché ? Regardez votre sac PMC. Bouteilles, barquettes, films plastiques... C'est déjà là que vous allez le sentir.

Michel-Édouard Leclerc, le patron des magasins du même nom bien connus par nos compatriotes qui font des achats transfrontaliers, a lancé l'alerte : la flambée des carburants, liée aux tensions autour de l'Iran, va finir par se répercuter dans les rayons. Pas immédiatement, « tout ce qui est vendu aujourd'hui a été acheté avant le conflit » précise l'homme d'affaires, mais avec un décalage de quelques semaines.

TOUS LES RAYONS SONT CONCERNÉS

Et certains produits sont déjà clairement identifiés. Tout ce qui dépend de la pétrochimie est en première ligne. Les emballages plastiques d'abord : bouteilles d'eau, de lait, barquettes alimentaires, films... « Il

y a de la pétrochimie derrière, donc forcément il y aura une répercussion si le conflit dure », prévient-il.

Mais l'impact ne s'arrête pas à l'alimentaire. Les produits d'entretien, d'hygiène et de soin, shampoings, gels douche, détergents, sont eux aussi concernés, tout comme les sacs-poubelle. Autant de produits du quotidien qui dépendent directement du pétrole, et dont les coûts augmentent déjà.

Certaines estimations évoquent déjà +4 à +5 % dans les mois à venir, notamment pour les produits à rotation rapide.

Et si ces déclarations impactent les consommateurs français, les Belges vont eux aussi devoir passer à la caisse. Car chez nous aussi, l'alerte est lancée. Ce mardi, la Fevia (Fédération de l'industrie alimentaire belge) tire la sonnette d'alarme après une enquête menée entre le 1^{er} et le 15 avril auprès de ses membres. Le constat est sans appel : toutes les entreprises alimentaires font face à des surcoûts de production.

« Notre étude montre que les en-

treprises sont déjà impactées par la guerre en Iran au niveau du transport, avec la hausse du



»
« 70 % des entreprises n'ont pas encore répercuté les hausses sur leurs prix de vente, mais ce n'est pas tenable »

Carole Dembour
CONSEILLÈRE ÉCONOMIQUE À LA FEVIA

diesel et de l'essence, du gaz, mais aussi du coût des emballages plastique et en verre », explique Carole Dembour, conseillère économique. Pour l'instant, les consumma-

teurs ne voient pas encore la différence en magasin. Mais ça ne durera pas. « 70 % des entreprises n'ont pas encore répercuté les hausses », souligne-t-elle. Un effort que beaucoup de PME ne pourront pas tenir longtemps. « Mais ce n'est pas tenable. Elles n'ont pas les reins assez solides pour absorber ces coûts sur leurs marges. »

TRANSPORTS, SALAIRES...

Dès lors, la question n'est plus de savoir si les prix vont augmenter, mais quand. Et la réponse pourrait être rapide. « On ne pourra pas attendre l'été pour répercuter les augmentations de coûts », prévient Carole Dembour. « Si on attend les négociations annuelles de l'automne, et une entrée en vigueur au 1^{er} janvier, on aura perdu beaucoup d'entreprises en chemin. »

Outre les produits spécifiques avancés notamment par Édouard Leclerc, il faut aussi craindre une hausse globale des prix, liée aux surcoûts du transport, et du personnel avec l'indexation des salaires évoquée

durant l'été.

Les contrats qui lient les fournisseurs et les enseignes de la grande distribution risquent donc d'être renégociés. Une situation déjà vécue lors de la guerre en Ukraine et la crise économique de 2022, qui avait suscité des tensions entre fabricants et magasins : certaines chaînes avaient bloqué leurs commandes à certains groupes industriels, pour mettre la pression et entamer un bras de fer sur les hausses de prix. On se souvient des trous dans certains rayons, le temps qu'un accord soit trouvé. « Ces discussions sont difficiles, mais elles deviennent indispensables », insiste Carole Dembour.

Reste à savoir qui absorbera le choc. « Même si la grande distribution met en avant des marges en baisse en pourcentage, les montants restent importants », rappelle la Fevia. « L'effort devra être partagé entre tous les acteurs de la chaîne ».

Pour les consommateurs, la fin d'année scolaire, l'été et la rentrée s'annoncent très chauds financièrement. ■

LE MINISTRE VANDENBROUCKE VEUT SERRER LA VIS CONTRE LES ABUS DES BIM !

Le ministre de la Santé veut serrer la vis sur le très controversé statut BIM. Alors que 2,4 millions de Belges en bénéficient, beaucoup n'en auraient pas réellement besoin. Patrimoine, revenus cachés, sociétés... Frank Vandebroucke va proposer cinq pistes pour modifier le système au gouvernement. Explications.

GASPARD GROSJEAN

Le statut BIM (Bénéficiaire de l'intervention majorée), qui permet un meilleur remboursement des soins de santé et donne accès à plusieurs avantages sociaux, est dans le viseur du ministre de la Santé Frank Vandebroucke (Vooruit). Son objectif : s'assurer qu'il bénéficie uniquement aux personnes qui en ont réellement besoin. La polémique concernant le nombre de bénéficiaires est loin d'être neuve et revient régulièrement à la Une de l'actualité politique.

2,4 MILLIONS DE BIM

Selon les derniers chiffres, 2,4 millions de personnes en Belgique disposent de ce statut, soit environ 21 % de la population. En cinq ans, cela représente une hausse d'environ 400.000 bénéficiaires, une progression

plus rapide que celle de la population. Le statut BIM ouvre notamment le droit à des remboursements plus élevés pour les consultations médicales, les hospitalisations, les médicaments et les transports.

Une personne possédant, en plus de son logement, une seconde habitation ou un terrain à bâtir pourrait perdre ce droit

Pour le ministre, ce dispositif reste essentiel pour garantir l'accès aux soins, mais il présente aujourd'hui des failles. « L'intervention majorée bénéficie parfois à des personnes qui n'en ont pas besoin financièrement », souligne-t-il dans un communiqué. En cause : certains revenus ou

patrimoines qui ne sont pas pris en compte dans les conditions d'octroi. Actuellement, l'analyse repose principalement sur les revenus du ménage. Mais deux limites sont pointées : le patrimoine n'est pas intégré, et certains revenus, notamment mobiliers, échappent au contrôle. Résultat, des situations jugées incohérentes peuvent se produire. Il est par exemple possible de percevoir jusqu'à 100.000 euros de dividendes ou de plus-values sur des cryptomonnaies tout en conservant le droit à l'intervention majorée.

CINQ MESURES PHARES

Pour corriger ces lacunes, Frank Vandebroucke propose cinq mesures qu'il va déposer sur la table du gouvernement Arizona. Premièrement, intégrer le patrimoine mobilier. Les ménages dépassant un certain



Le ministre de la Santé veut réformer le statut BIM. © SI.

seuil d'épargne ou d'investissements seraient exclus. Aujourd'hui, une personne disposant de 100.000 euros de patrimoine peut encore bénéficier du statut. Deuxièmement, prendre en compte le patrimoine immobilier. Une personne possédant, en plus de son logement, une seconde habitation ou un terrain à bâtir pourrait perdre ce droit. Exemple cité : un retraité avec une pension modeste mais propriétaire d'une maison à Lasne et d'un appartement à Knokke. Troisièmement, inclure l'ensemble des revenus mobiliers et immobiliers. Cela vise notamment des profils d'investisseurs qui perçoivent d'importants dividendes via des sociétés, tout en affichant peu de revenus personnels. Quatrièmement, tenir compte des patrimoines détenus via des sociétés. Un consultant qui réalise 250.000 euros de bénéfices annuels via une société, mais ne se verse

qu'un faible salaire, peut aujourd'hui encore bénéficier de l'intervention majorée. Enfin, cinquièmement, intégrer certains revenus aujourd'hui non pris en compte fiscalement, comme ceux issus de flexi-jobs ou de bourses de doctorat.

OUI OU NON

Le ministre insiste toutefois sur un point : ces contrôles devront être automatisés et numériques afin d'éviter une surcharge administrative pour les citoyens et les mutualités. Les données seraient utilisées sous forme de signaux clairs (oui ou non), sans transmission de détails, afin de garantir la confidentialité.

La proposition doit être soumise au gouvernement dans les prochains jours. L'objectif affiché est clair : recentrer le statut BIM sur les personnes financièrement vulnérables, tout en préservant l'accès aux soins. ■

Chantiers et nids-de-poule : une facture salée pour la Wallonie... à cause de la guerre en Iran

La crise dans le détroit d'Ormuz fait grimper le prix du bitume et alourdit déjà la facture des grands chantiers routiers en Wallonie. Les petites réparations, comme les nids-de-poule, restent toutefois assurées.

PIERRE NIZET

La crise dans le détroit d'Ormuz commence à se faire sentir jusque sur les routes wallonnes. Pas au point de bloquer les réparations urgentes dans les communes, mais assez pour alourdir la note des gros chantiers d'asphaltage. En cause : la flambée du prix du bitume, ce dérivé du pétrole indispensable à la fabrication des enrobés bitumineux.

Didier Block, secrétaire général de la Fédération wallonne des entrepreneurs de travaux de voirie (Mobiwall), résume la situation : « Entre le prix du bitume en février et le prix du bitume en mars, il y a eu une augmentation de 19% ». Une hausse brutale qui, sur le terrain, se traduit par un surcoût

d'environ 6 % sur certains chantiers de revêtement.

Tous les travaux ne sont pas touchés de la même manière. Pour les grands chantiers de renouvellement de voirie, là où l'enrobé est utilisé en masse, le choc est bien réel. « À l'heure actuelle, le bitume représente de l'ordre de 30 % du prix au mètre carré », explique Didier Block. Dès lors, quand cette matière première s'envole, l'impact devient mécanique.

Concrètement, un chantier de 100.000 euros pourrait désormais coûter 5.700 € de plus. « Pour l'administration, un chantier réalisé au mois de mars aura coûté 6 % de plus que s'il n'y avait pas eu cette guerre en Iran », précise encore le représentant du secteur.



« On ne va pas arrêter le programme en cours à cause de la conjoncture internationale »

Didier Block
SECÉTAIRE GÉNÉRAL MOBIWALL

ET LES NIDS-DE-POULE ?

Bonne nouvelle en revanche pour les communes et les petites réparations du quotidien : reboucher un nid-de-poule ne coûtera pas beaucoup plus cher. Pourquoi ? Parce que, dans ce type d'intervention, la matière



Le prix du bitume a explosé en un mois. © Belga

première pèse peu face au reste. « La quantité de bitume qui va intervenir, ce n'est rien du tout par rapport au coût de l'intervention : un camion, deux hommes, du matériel de compactage... », détaille Didier Block. En clair, la hausse du pétrole ne remettra pas en cause ces opérations urgentes. « Ça ne peut pas avoir d'impact sur la décision de faire ou de ne pas faire cette réparation, qui est nécessaire pour des questions de sécurité et de responsabilité ». Faut-il craindre des reports de chantiers ? À ce stade, non. Le

secteur rappelle que la plupart des marchés publics ont été attribués il y a plusieurs mois et qu'ils intègrent déjà des formules de révision des prix, basées notamment sur les indices publiés par le SPF Économie. Surtout, la Wallonie ne peut pas se permettre de lever le pied. « Nous avons un retard d'entretien sur une trentaine d'années », martèle Didier Block. « Depuis 2016, on est en train de le résorber. Donc on ne va pas arrêter le programme en cours à cause de la conjoncture internationale ». ■

Mormino a offert le maintien à Neufvilles B

Menacé par une place de barragiste, Neufvilles B n'a jamais tremblé sur le terrain d'Houdeng B (0-3), ce qui lui permet de poursuivre l'aventure au même échelon la saison prochaine.

NICOLAS BACQ

Joueur de la P2, Félix Mormino est venu donner un coup de pouce à la P3 pour les deux derniers matches de la saison. « J'avais déjà dépanné pour un match en début de saison et j'ai retrouvé une équipe calme et sereine pour aller chercher le maintien. Je trouve qu'il y a pas mal de qualités dans cette équipe. Je pense qu'elle a été perturbée par un changement de coach et le départ de quelques joueurs, mais elle a clairement le niveau pour jouer plus haut. Sans problème, jouer le haut du tableau me semble possible », analyse le joueur de 23 ans. Pour se maintenir en P3, Neufvilles B avait néanmoins son sort en main sur la pe-

louse d'Houdeng B. « Les consignes étaient assez claires, l'idée était de commencer très fort. Notre entame de match était très bonne, nous avons rapide-

”

« Je viendrai toujours aider l'équipe B avec grand plaisir, j'y ai également des amis »

Felix Mormino
ATTAQUANT DE NEUFVILLES

ment ouvert le score. Nous jouions contre une jeune équipe et je trouve que c'est souvent quitte ou double dans ces cas-là. L'adversaire

fait un très bon match ou il passe un peu à côté par manque d'expérience. Houdeng B n'avait plus rien à jouer non plus, ce qui renforce ce sentiment. Nous avons rapidement fait le break et je pense que le plus dur était fait. Après cela, nous avons posé le jeu tout en étant en confiance », analyse celui qui défend les couleurs du club depuis ses 4 ans.

SAISON RÉUSSIE

Que ce soit en P3 ou en P2, Félix Mormino estime que le contrat est rempli. « En début de saison, l'idée était avant tout d'obtenir le maintien des deux côtés et c'est ce que nous sommes parvenus à faire. Pour le club, c'est une bonne nouvelle de n'avoir qu'un seul échelon d'écart



Auteur d'un doublé, Felix Mormino, capitaine pour l'occasion, a largement contribué un succès neufvillois. © C.F.

entre les deux équipes. Je suis content de cette saison et je suis heureux d'avoir contribué au maintien en P3. Je viendrai toujours aider l'équipe B avec grand plaisir,

j'ai également des amis là-bas », détaille le Sonégien qui manquera l'entièreté du premier tour de la saison prochaine en raison d'études à l'étranger. ■

LE SOIR

Ce qui change dans votre déclaration fiscale

Entre les nombreux changements dans la fiscalité immobilière, les avantages qui disparaissent et les délais à ne pas manquer, « Le Soir » vous propose un tour d'horizon des nouveautés de la déclaration d'impôt, version 2026. **P. 4**



Les délais à ne pas manquer

Ceux qui utilisent encore la version papier du formulaire ont jusqu'au 30 juin pour l'envoyer par la poste. Si vous préférez le faire en ligne via MyMinfin (Tax-on-web), vous avez jusqu'au 15 juillet. Ce délai vaut pour les citoyens qui sont concernés par la déclaration simplifiée. Si vous devez déclarer des revenus spécifiques – revenus d'indépendant, de dirigeant d'entreprise ou revenus professionnels étrangers –, vous avez jusqu'au 16 octobre pour rentrer votre déclaration en ligne.



Les avantages fiscaux qui disparaissent

Plusieurs mesures d'encouragement environnemental disparaissent : la réduction d'impôt pour l'achat d'un véhicule électrique, celle pour l'installation d'une borne de recharge fixe à domicile, la réduction fédérale sur les intérêts de prêts verts, ainsi que les réductions pour les habitations basse énergie, passives ou zéro énergie. Autres suppressions notables : la réduction d'impôt pour les dépenses liées à une procédure d'adoption et celle pour les primes d'assurance protection juridique.



Pensions alimentaires et dons : la déduction revue

Pour celui qui paie la pension alimentaire, la déduction passe de 80 % à 70 % pour les paiements effectués en 2025. Elle descendra ensuite à 60 % pour les revenus 2026, puis à 50 % pour les revenus 2027. Pour la personne qui reçoit la pension, la part imposable diminue dans les mêmes proportions (70 % des revenus perçus en 2025, 60 % en 2026). Concernant les dons versés à des associations reconnues ou à des ONG, ils donnent toujours droit à une réduction d'impôt, mais celle-ci tombe à 30 %, contre 45 % auparavant.



Immobilier : le grand ménage de l'Arizona

L'Arizona supprime les avantages fiscaux pour les biens autres que l'habitation propre. Il n'est par exemple plus possible de déduire les intérêts des emprunts hypothécaires liés aux biens mis en location et aux résidences secondaires, y compris pour ceux contractés avant 2025. En Région wallonne, le chèque habitat disparaît aussi (sauf pour les prêts contractés avant 2025), en contrepartie d'une réduction des droits d'enregistrement pour l'achat d'une habitation propre et unique.

Qu'est-ce qui change dans votre déclaration d'impôt 2026 ?

Qui dit été qui approche, dit saison des impôts qui commence. Avec, cette année, de nombreux changements : pensions alimentaires, dons, emprunts hypothécaires... C'est parti pour la première étape de la réforme fiscale du gouvernement Arizona. Tout savoir sur la déclaration 2026, en cinq questions.

DÉCODAGE

MARGOT VERMEYLEN

Il's *titiime* », comme dirait Mariah Carey. Depuis ce mardi 28 avril, vous pouvez remplir votre déclaration d'impôt 2026 (revenus 2025) en ligne via MyMinfin.

Disparition de certains avantages fiscaux, rééquilibrage d'autres, refonte de la fiscalité immobilière... de nombreux changements arrivent cette année. Et ce n'est pas un hasard : 2026 marque les premiers effets visibles des mesures prises par le gouvernement De Wever, engagé dans un vaste chantier de simplification fiscale – avec, en contrepartie, la promesse d'à terme mieux récompenser le travail.

Une fois collectés, les impôts servent notamment au financement des pensions (21 % du total collecté), des soins de santé (15 %), de l'enseignement (12 %), de la gestion des administrations publiques (7 %), de la dette publique (4 %), du chômage et de l'exclusion sociale (4 %), de la police (3 %) et de la défense (2,5 %).

Cette année, le nombre de codes dans votre déclaration diminue : elle n'en comptera « plus que » 699, soit près de 50 de moins que l'an dernier. Mais attention, derrière cette simplifi-

automatiquement une majoration d'impôt.

En vertu de cette mesure, l'an dernier, sur 62.600 accroissements d'impôt potentiels de 10 %, 53.800 n'ont finalement pas été appliqués, selon le SPF Finances.

3 Quels sont les avantages fiscaux qui disparaissent ?

C'était la volonté du gouvernement Arizona : « Progressivement mettre fin à l'enchevêtrement d'exonérations, de déductions et d'exceptions » de notre fiscalité. La première étape se fait sentir cette année, avec la disparition de nombreux avantages fiscaux, parfois très peu utilisés : la réduction d'impôt pour les rémunérations d'un employé de maison, utilisée par seulement 187 contribuables, ou encore celle pour les tricycles et quadricycles électriques, qui ne comptait que 110 utilisateurs.

Disparaissent aussi plusieurs mesures d'encouragement environnemental : la réduction d'impôt pour l'achat d'un véhicule électrique, celle pour l'installation d'une borne de recharge fixe à domicile, la réduction fédérale sur les intérêts de prêts verts, ainsi que

L'année 2026 marque les premiers effets visibles des mesures prises par le gouvernement De Wever, engagé dans un vaste chantier de simplification fiscale.

© PIERRE-YVES THIENPONT.

les réductions pour les habitations basse énergie, passives ou zéro énergie.

Autres suppressions notables : la réduction d'impôt pour les dépenses liées à une procédure d'adoption, celle pour les primes d'assurance protection juridique, la réduction liée aux titres-services en Flandre, ainsi que le forfait complémentaire de frais professionnels pour les travailleurs effectuant au moins 75 km de trajet domicile-travail (aller simple), supprimé en 2025.

4 Comment sont impactés les pensions alimentaires et les dons ?

Le gouvernement souhaite rééquilibrer la fiscalité entre la personne qui verse la pension alimentaire – qui peut la déduire – et celle qui la reçoit, qui est imposée dessus. Il vous faut continuer à inscrire les montants réellement payés ou perçus sur votre déclaration, par contre « la quote-part fiscalement prise en considération évolue significativement », souligne Emmanuel De-grève.

Pour celui qui paie la pension, la déduction passe de 80 % à 70 % pour les paiements effectués en 2025. Elle descendra ensuite à 60 % pour les revenus 2026, puis à 50 % pour les revenus 2027.

Pour la personne qui reçoit la pension, la part imposable diminue dans les mêmes proportions (70 % des revenus perçus en 2025, 60 % en 2026). Selon Testachats, ce rééquilibrage pourrait représenter plusieurs centaines d'euros de différence d'impôt

pour les parents, dans un sens ou dans un autre selon qu'on soit débiteur ou bénéficiaire de la pension alimentaire.

Concernant les dons versés à des associations reconnues ou à des ONG, ils donnent toujours droit à une réduction d'impôt, mais celle-ci tombe à 30 %, contre 45 % auparavant. Un don de 100 euros n'ouvre donc plus un avantage fiscal de 45 euros, mais de 30 euros.

5 Quels sont les changements au niveau de l'immobilier ?

C'est ici que le plus grand ménage a été fait : on passe de 31 à 6 codes dans la rubrique immobilière. Cette diminution traduit la réforme de la fiscalité immobilière voulue par l'Arizona, qui supprime les avantages fiscaux pour les biens autres que l'habitation propre.

Autrement dit, les résidences secondaires et les biens mis en location ne bénéficient plus des réductions accordées au logement principal. Il n'est par exemple plus possible de déduire les intérêts des emprunts hypothécaires liés à ces biens, y compris pour ceux contractés avant 2025.

La réduction d'impôt de 30 % sur les prêts verts disparaît également, tout comme le bonus logement fédéral pour l'habitation unique.

En Région wallonne, le chèque habitat disparaît aussi, en contrepartie d'une réduction des droits d'enregistrement pour l'achat d'une habitation propre et unique. Les prêts contractés avant 2025 continuent toutefois à bénéficier du chèque habitat.

cation apparente ne cache aussi un durcissement progressif de la fiscalité, prévient l'expert fiscal Emmanuel Degève. Tout savoir sur la déclaration 2026, en cinq questions.

1 Quels sont les délais à ne pas manquer ?

Trois dates à retenir : 30 juin, 15 juillet et 16 octobre. La première concerne tous ceux qui utilisent encore la version papier du formulaire, qui ont jusqu'au 30 juin pour l'envoyer par la poste. Une option de moins en moins choisie : ils n'étaient plus que 141.000 contribuables à l'avoir utilisée en 2025, selon le SPF Finances.

Si, au contraire, vous préférez le faire en ligne via MyMinfin (Tax-on-web), vous avez jusqu'au 15 juillet. Ce délai vaut pour les près de 4 millions de citoyens qui sont concernés par la déclaration simplifiée.

Si vous devez déclarer des revenus spécifiques – revenus d'indépendant, de dirigeant d'entreprise ou revenus professionnels étrangers – vous avez jusqu'au 16 octobre pour rentrer votre déclaration en ligne. Attention : ce délai prolongé ne vaut pas pour les déclarations papier, qui doivent toutes être envoyées pour le 30 juin.

Des problèmes à rentrer votre déclaration ? Pas d'inquiétude, le SPF dispose de 1.400 collaborateurs pour répondre à vos questions et vous aider, et a répondu à pas moins de 600.000 appels la précédente saison fiscale.

2 Que se passe-t-il si je me trompe ?

Si vous constatez une erreur avant le 15 juillet, vous pouvez encore corriger votre déclaration en ligne, tout simplement. Passé ce délai, mieux vaut contacter directement le fisc pour la signaler. Si c'est l'administration qui détecte une incohérence entre les informations dont elle dispose et celles fournies par le contribuable, elle prendra contact avec vous pour une éventuelle rectification.

Pas de panique toutefois : depuis juillet 2025, le contribuable bénéficie du droit à l'erreur. La première erreur commise de bonne foi n'entraîne plus



3,8 milliards d'euros par an : le coût vertigineux de la pollution aux Pfas en Belgique

La Belgique se prépare à mettre sur pied un fonds destiné à couvrir les coûts sociétaux liés à cette pollution. Un rapport liste les mécanismes de financement possible.

JEAN-FRANÇOIS MUNSTER

Après l'Europe en début d'année, c'est au tour de la Belgique d'évaluer les coûts sociétaux liés à la pollution au Pfas, ces substances chimiques fluorées prisées de l'industrie en raison de leurs propriétés uniques (hydrofuges, résistantes aux températures élevées...) mais qui sont très persistantes dans l'environnement et ont des effets préoccupants sur la santé humaine. Dans un rapport commandé par les autorités publiques à des bureaux d'études et publié discrètement sur le site du SPF Santé, on peut lire que les coûts totaux sont estimés à 3,8 milliards par an (soit 0,7 % du PIB) durant vingt ans.

Le principal poste de coûts est constitué des frais de santé. La prise en charge des personnes malades coûte à elle seule 103 millions par an mais la facture s'envole si on comptabilise le coût des années de vie perdues : 2,1 milliards supplémentaires. Au niveau de l'assainissement, le coût de la dépollution des sols est estimé à 1,2 milliard par an, celui de l'eau potable à 30 millions et celui des eaux usées, à 371 millions. L'étude précise bien que ces estimations sont basées sur les connaissances actuelles et qu'elles pourraient varier en fonction de l'ampleur de la propagation de la pollution, des progrès technologiques en matière de dépollution...

constituerait l'absence de fonds Pfas. Les sols pollués devraient certes être assainis aux frais des propriétaires et exploitants conformément au cadre réglementaire actuel mais les coûts seraient si élevés que de nombreuses contaminations resteraient cachées, ignorées ou ne seraient traitées qu'à terme, « ce qui ralentirait considérablement le rythme de l'assainissement. » L'absence de fonds ferait aussi peser une large partie du fardeau sur les pouvoirs publics et les citoyens : hausse des coûts du traitement de l'eau qui se répercute dans la facture d'eau des ménages, augmentation des coûts de santé en partie supportée par la sécurité sociale, hausse des impôts locaux liée à la responsabilité des pompiers dans la pollution des sols et de l'eau par les mousses anti-incendie à base de Pfas...

A l'inverse, l'existence d'un fonds Pfas permettrait « de redistribuer les charges vers les pollueurs, d'accélérer le rythme des assainissements, de limiter les procédures judiciaires et offrirait la possibilité de hiérarchiser les assainissements en fonction des risques sociétaux. »

Pollution historique

Sur les onze mécanismes de financement analysés dans l'étude, six d'entre eux reposent sur l'application stricte du principe du pollueur-payeur : contribution financière calculée sur base des émissions de Pfas dans l'environne-

Vu ces difficultés, les auteurs du rapport ont aussi étudié des scénarios de « solidarité » où les coûts sont répartis sur une plus grande partie de l'économie belge, sans qu'il n'y ait plus de lien direct avec les émissions ou à la mise sur le marché des Pfas. La solidarité pourrait être générale. Le fonds serait alimenté à 100 % par le budget de l'Etat, c'est-à-dire que tout le monde paie. C'est l'approche retenue pour alimenter le fonds dédié à l'indemnisation des victimes de l'amiante. Il est financé par les employeurs et le budget général. Problème : les pollueurs ne paient pas plus que les autres – ce qui réduit l'adhésion des citoyens au mécanisme – et n'ont aucun stimulant à réduire cette pollution.

Choix politiques

D'autres approches sont proposées. L'une d'elles consiste à calculer la contribution des industriels sur base d'une moyenne statistique (un forfait) pour les catégories de produits contenant des Pfas, une autre propose de mettre en place un mécanisme de financement plus large basé sur la présence de « substances extrêmement préoccupantes » (SVHC) dans les catégories de produits. On ne se limiterait plus aux Pfas, ce qui élargirait la base des contributions et permettrait des économies d'échelle lorsqu'il s'agit d'assainir des sols contaminés par de multiples polluants.

La hauteur des montants à récolter

Qui va payer ?

Cette estimation s'inscrit dans le cadre de la création d'un mécanisme de financement intrafédéral (accord de coopération) destiné à couvrir les coûts de la pollution aux Pfas. Ce fonds d'indemnisation figure en bonne place dans l'accord de politique fédéral et fait l'objet de réunions de travail depuis de nombreux mois entre fédéral et Régions.

L'étude chiffre les montants dont il faudrait idéalement doter ce fonds mais évalue aussi différents mécanismes de financement – qui va payer ? – et modes de gouvernance. Une réunion entre plusieurs cabinets ministériels régionaux et fédéraux (Santé publique, Environnement, Sécurité civile) est prévue ce mercredi afin de voir quelle suite donner à ce rapport.

En préalable, les auteurs de l'étude soulignent d'abord le problème que

ment, de la vente de produits contenant des Pfas, de la production de Pfas... Mais les auteurs de l'étude estiment cette approche « non réalisable ». Problème principal ? Le poids de la pollution historique. Une part très importante de la pollution par les Pfas est due à des activités qui ont eu lieu il y a des années, voire des décennies. Les entreprises responsables ont parfois disparu (faillites...). Ce passif ne peut pas être couvert par les instruments de financement envisagés puisqu'ils sont basés sur la pollution actuelle et la responsabilité d'entreprises bien existantes.

Autre problème : il est difficile de faire contribuer les entreprises sur base de la présence et de la quantité de Pfas présents dans leurs produits car les moyens techniques suffisants manquent. Des produits similaires peuvent en outre contenir des quantités et des types de Pfas très variables.

Les populations, en Flandre comme en Wallonie, se montrent très sensibles à ces « polluants éternels ». © AFP.

chaque année pour alimenter ce fonds dépendra aussi de choix politiques, soulignent les auteurs du rapport. Faut-il étaler l'assainissement sur vingt ans ou sur une durée plus longue ? Faut-il intégrer dans le calcul une indemnisation pour la perte de vies humaines, sachant que ce poste constitue la grande partie des coûts estimés de la pollution aux Pfas (2,1 milliards sur 3,8) et qu'il est très difficile d'établir une causalité entre l'exposition aux Pfas et une maladie en particulier (contrairement à l'amiante) ? Au niveau de l'assainissement, le fédéral et les Régions pourraient aussi décider de limiter le périmètre du fonds à l'eau potable uniquement, à la pollution diffuse et historique des sols ou encore à la pollution causée par les pompiers (coût estimé à 48 millions sur vingt ans).

Bref, énormément de points restent encore à trancher aussi bien au niveau des recettes que des dépenses...

Statut BIM : le plan pour limiter les abus

Frank Vandembroucke, le ministre fédéral de la Santé, va proposer au gouvernement des mesures pour mieux tenir compte des revenus mobiliers, immobiliers et du patrimoine lors de l'octroi de l'intervention majorée.

SANDRA DURIEUX

Comment et pourquoi des patrons d'entreprise ou des multi-proprétaires, au train de vie confortable, peuvent-ils bénéficier du statut de bénéficiaires de l'intervention majorée (BIM) et donc d'un meilleur remboursement de leurs soins de santé normalement réservé au plus précaires ? Ces questions alimentent ces dernières semaines les débats politiques, MR et N-VA pointant notamment la responsabilité des mutuelles dans l'octroi de ces statuts. Le ministre fédéral de la Santé, Frank Vandembroucke (Vooruit) a décidé de couper court à la polémique en s'attaquant au cœur du problème : la prise en compte de toutes les sources de revenus d'une personne dans l'évaluation de son droit au statut. En effet, en dehors de l'octroi automatique de l'intervention majorée (orphelin, handicap...) les mutuelles ont la possibilité d'octroyer ce statut sur base des revenus mais uniquement ceux identifiables fiscalement et repris dans l'extrait de rôle. Or, une partie des revenus du patrimoine n'est pas imposée et donc pas identifiable si ce n'est à partir d'une déclaration sur l'honneur. Au cours du prochain gouvernement, le ministre Vandembroucke présentera donc son plan pour lutter contre les abus et mieux tenir compte de l'ensemble des revenus du demandeur.

Les multi-proprétaires n'y auront plus droit

Ainsi, en ce qui concerne le patrimoine mobilier, « les ménages qui dépassent un montant seuil de capitaux mobiliers investis et non investis seront exclus », explique la note du ministre. Les mutuelles n'auront pas un accès direct aux données confidentielles du point de contact central des comptes et contrats financiers (PCC) mais celui-ci enverra un signal (oui ou non) lorsqu'une candidature dépasse les limites fixées pour l'octroi de l'intervention majorée. Ensuite, les ménages qui sont pleine-

ment propriétaires d'une autre habitation ou terrain à bâtir que leur habitation propre, seront exclus de l'intervention majorée.

Tous les revenus (im)mobiliers, y compris les plus-values, seront dorénavant pris en compte. Outre les avertissements-extraits de rôle, les mutuelles recevront là aussi un signal des banques de données idoines pour les aider.

Pour contourner l'exemple des gérants de société, de management notamment, qui détiennent un patrimoine important par l'intermédiaire de leur société mais qui se verse un petit salaire pour obtenir le BIM, le ministre propose qu'à partir de 25 % de part dans une société, le patrimoine de celle-ci soit pris en compte pour le calcul des plafonds dans l'octroi du BIM. Enfin, il propose de tenir compte de l'ensemble des revenus fiscaux, y compris des flexijobs ou encore des bourses de doctorat pour l'octroi du statut ou lors du contrôle des revenus qui doit effectuer annuellement pour déterminer si une personne est encore dans les conditions du BIM.

Pour éviter une surcharge administrative pour les mutuelles et les affiliés qui devraient apporter annuellement les justificatifs inhérents à leurs revenus, le ministre propose d'effectuer ces contrôles, de manière automatique (avec la collaboration des banques de données donc) et numérique.

Autant de mesures qui, si elles ont le mérite de proposer des solutions à une polémique, ne devraient pas clore le débat. La question de la protection des données privées et d'une forme de contrôle de l'ensemble des revenus d'un particulier risque en effet de susciter encore pas mal de questionnements politiques.

Le ministre fédéral de la Santé Frank Vandembroucke veut lier l'intervention majorée aux revenus, toutes sources confondues. © BELGA





De 20 à 22 périodes face à la classe : quel impact sur l'emploi ?

Le passage de 20 à 22 périodes de cours – sans revalorisation salariale – pour les enseignants du secondaire supérieur se précise. Une circulaire de 40 pages en détaille les modalités pratiques, mais son timing et ses effets tendent encore un peu plus les acteurs de l'école. Sept questions pour comprendre.

DÉCODAGE
CHARLOTTE HUTIN

Le document est arrivé vendredi, à la veille des vacances de printemps. Quarante pages envoyées aux directions et enseignants de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) qui détaillent une mesure qui fait grincer des dents : l'augmentation de la charge horaire. A la rentrée prochaine – sous réserve du vote au parlement –, les enseignants du secondaire supérieur (de la 3^e à la 7^e année) devront prêter 22 périodes hebdomadaires face à la classe, contre 20 aujourd'hui. Soit une augmentation de 10 % de la charge horaire... sans revalorisation salariale à la clé. Depuis l'annonce de cette mesure budgétaire, le secteur est en ébullition.

que les enseignants qui exercent plus d'un mi-temps. Ces deux catégories de travailleurs peuvent refuser cet aménagement, à condition de prévenir leur PO avant le 1^{er} juin 2026.

Le régime diffère pour les temps partiels. Les enseignants à mi-temps ou moins devront assurer une période supplémentaire. Au-delà, deux périodes s'ajoutent automatiquement.

3 Quel effet sur l'emploi ?

Selon les estimations de l'administration, 1.300 équivalents temps plein seraient menacés. La ministre de l'Éducation, Valérie Glatigny (MR), assure que ces pertes seraient absorbées par les départs naturels. Au niveau local, les ac-

Selon les estimations de l'administration, 1.300 équivalents temps plein seraient menacés par la mesure. © DR.

« une autre école », indique Sébastien Schetgen. Selon les réseaux, cette démission partielle pourrait entraîner une perte de nomination pour le volume d'heures abandonnées.

Pour les enseignants temporaires, la réalité est tout autre. Rien n'oblige les écoles à leur attribuer des heures supplémentaires. Ils pourraient donc voir leur charge diminuer au profit des enseignants nommés. Le gouvernement a toutefois prévu un dispositif transitoire pour l'année 2026-2027 afin de stabiliser les jeunes enseignants. Concrètement, un enseignant nommé qui n'aurait pas retrouvé ses deux périodes supplémentaires à la rentrée ne pourra pas reprendre la charge d'un temporaire déjà en poste.

Mais les inquiétudes persistent. Pour Alexandre Lodez, le patron du Segec (l'enseignement catholique), ce gel ne suffira pas à stabiliser la situation. « L'objectif, louable, est d'envoyer le message suivant : "Ne quittez pas l'enseignement, on vous trouvera un emploi." Mais dans les faits, un temporaire est souvent engagé jusqu'en juin. Comme il n'y aura pas de nouveaux diplômés à la rentrée, avec le passage de la formation de trois à quatre ans, une hypothèse est que des enseignants formés pour le secondaire supérieur se retrouvent dans l'inférieur. »

5 Pourquoi cette mesure ?

La hausse de la charge horaire s'inscrit dans les économies décidées lors du conclave budgétaire d'octobre 2025. Sur les 7 milliards d'euros consacrés annuellement à l'enseignement – soit 54 % du budget de la FWB –, 86 % sont alloués aux salaires. Un rapport d'experts recommandait notamment d'augmenter le temps passé en classe. D'autres pistes, comme la réduction du redoublement, n'ont pas été retenues. Le cabinet souligne que « la possibilité d'effectuer un horaire pouvant aller jusqu'à 22 périodes existait déjà (laissée à la liberté des directions) et que les enseignants du secondaire supérieur ont une rémunération qui est plus élevée (25 % de plus que les enseignants du degré inférieur) ».

Alain Koeune, directeur de l'école Notre-Dame de Bellevue à Dinant. « C'est une question qu'on peut légitimement se poser. »

Autre élément qui interroge : la circulaire a été transmise avant le vote du parlement. L'administration précise qu'il s'agit d'un envoi « sous réserve de l'adoption de l'avant-projet de décret ». Alain Koeune résume l'ambivalence : « Les directions ont besoin d'informations pour préparer la rentrée, mais diffuser une circulaire avant le vote d'un décret reste problématique, même si on présume que le texte ne changera pas beaucoup. » Pour Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE), le réseau officiel, « l'essentiel est de permettre aux écoles de se préparer sereinement », même si « on peut néanmoins regretter le timing ». Selon le cabinet ministériel, l'envoi « avant les vacances de printemps permet aux équipes de direction de préparer la rentrée, notamment la réalisation des attributions des enseignants ».

7 Et maintenant ?

Sauf surprise, le texte devrait être adopté en mai, pour une entrée en vigueur dès août 2026. L'allègement prévu pour les enseignants débutants et en fin de carrière du secondaire supérieur est avancé à ce moment-là. Dans les autres niveaux (maternelle, primaire et secondaire inférieur), l'allègement est prévu à partir de l'année scolaire 2027-2028.

Dans les écoles, la tension reste vive. Derrière les deux périodes supplémentaires, c'est surtout la charge globale qui inquiète. « On ne le dira jamais assez : il ne s'agit pas de deux heures en plus, mais de 10 % de travail en plus. Pour les professeurs d'histoire et de géographie, c'est, de facto, 25 élèves en plus. Ce n'est pas négligeable », insiste Alain Koeune.

Les syndicats n'excluent pas des actions dans les écoles après les vacances de printemps, jusqu'à l'adoption du texte au parlement à la fin du mois de mai. « Il risque d'y avoir de fortes perturbations dans les écoles. Les vacances ne vont pas reposer les esprits », annonce Roland Lahaye de la CSC Ense-

Et le calendrier choisi pour diffuser la circulaire ne devrait pas apaiser les esprits.

1

Que contient la circulaire ?

Le texte précise les modalités pratiques : que se passe-t-il si un enseignant nommé souhaite rester à 20 périodes ? Comment répartir les heures supplémentaires lorsqu'un professeur travaille dans plusieurs établissements ou pour plusieurs pouvoirs organisateurs (PO) ? Qu'en est-il des enseignants à temps partiel ? Autant de cas de figure qui obligent les écoles à revoir leur organisation, alors que les directions préparent déjà la rentrée.

2

Qui est concerné ?

La règle générale est simple : tous les enseignants du secondaire supérieur devront prestre deux périodes supplémentaires (généralement de 50 minutes). Des exceptions existent pour : les enseignants du spécialisé, les professeurs de pratique professionnelle, les enseignants de 60 ans et plus, et ceux dans leur première année de carrière. Pour ces derniers, les deux périodes « libérées » pourront être consacrées à la préparation des cours, aux corrections, à la formation ou à un accompagnement spécifique. Les enseignants en fin de carrière devront, eux, assurer des missions au sein de l'école, comme le mentorat. L'allègement ne concerne

teurs de terrain craignent bel et bien des pertes d'emploi. « Dire que la mesure n'aura pas d'impact, c'est faux », estime Sébastien Schetgen, administrateur délégué du CPEONS (Conseil des pouvoirs organisateurs de l'enseignement officiel neutre subventionné). « Il y en aura un, mais il reste difficile à évaluer. Il est probable que le nombre d'écoles occupées pour obtenir un temps plein augmente. » La circulaire elle-même évoque « des pertes partielles d'emploi ». Dans un contexte de pénurie variable selon les régions et les disciplines, les effets pourraient être très inégaux.

4

La mesure touche-t-elle de la même manière nommés et temporaires ?

La mesure s'applique à tous, mais ses conséquences diffèrent selon les statuts. Les enseignants nommés à titre définitif verront leur charge horaire ajustée automatiquement. Si le PO ne peut compléter leur horaire, ils seront mis en disponibilité partielle, sans perte de salaire. La circulaire détaille les cas des enseignants à temps partiel, ceux qui exercent dans plusieurs PO ou plusieurs fonctions. Si l'enseignant refuse les périodes supplémentaires, il pourra démissionner de celles-ci avec l'accord de son PO. La rémunération sera alors revue à la baisse. « Les enseignants pourraient le faire si ça impacte significativement leur mode de vie, s'ils doivent récupérer deux périodes dans

6

Pourquoi le timing suscite-t-il des critiques ?

Plusieurs acteurs déplorent l'envoi d'un tel document juste avant les vacances, ce qui ne serait pas une première sous cette législature. « Est-ce un hasard ou une volonté politique ? », interroge

gnement. Les directions, elles, évoquent un véritable casse-tête organisationnel. « Pour certains cours donnés en quatre ou cinq heures, on va devoir se réinventer », témoigne Alain Koeune. « On ne peut pas exclure qu'un même cours soit assuré par deux enseignants. Ce n'est évidemment pas l'idéal sur le plan pédagogique. »

La Libre BELGIQUE

D'année en année, les infractions routières se multiplient en Belgique

■ La Police constate un nombre grandissant d'infractions routières.

Les infractions routières se multiplient. En 2017, la Police fédérale en comptait 4,7 millions sur l'ensemble de l'année. En 2024, elle en dénombreait 9,2 millions, soit le double. Il s'agit, pour la plupart – 5,6 sur les 9,2 millions d'infractions – d'excès de vitesse mineurs: compris entre 0 et 10km/h.

Moins de tolérance

Comment l'expliquer? Avant 2023, les infractions routières de vitesse étaient déterminées selon la marge de tolérance, un seuil déterminé par la justice, et technique, ou marge d'erreur des radars. *"Depuis lors, la marge de tolérance pour les radars a été supprimée. Ce qui explique notamment la hausse drastique de ces infractions de vitesse mineures"*, estime Benoît Godart, porte-parole de l'institut Vias pour la sécurité routière. Précisons toutefois qu'une marge d'erreur technique reste d'application. Un radar ne vous sanctionne donc en principe que si vous dépassez de 6 km/h une limite de vitesse de moins de 100 km/h, et si vous dépassez de 6% une limite de vitesse au-delà de 100 km/h.

Et de poursuivre: *"On peut aussi souligner le nombre croissant de radars fixes, mobiles, lidar et de radars tronçons sur notre territoire."* Notre pays compterait en effet près de 4000 radars, selon la base de données SCDB. Soit 422 radars par million d'habitants, un record. *"Depuis 2017, la Région wallonne a accordé à notre zone de police davantage de moyens pour mettre en place de nouveaux radars, ce qui a fameusement augmenté le nombre de constatations"*, enchérit Jean-Michel Tubetti, chef de corps de la zone de police des Arches (Andenne, Ohey, Gesves, Assesse, Fernelmont).

Rappelons que, selon un sondage européen, pour près d'un conducteur belge sur cinq, la principale motivation à respecter le code de la route est d'éviter une amende ou une sanction. *"On voit que la mentalité est défaillante en Belgique. On a encore du travail pour convaincre les Belges de la nécessité de respecter le code de la route pour garantir la sécurité des usagers. Dans ce contexte, les radars restent indispensables: plus encore en Belgique que dans les autres pays"*, note Benoît Godart.

"Les automobilistes ont tendance à s'habituer à la présence de radars sur certains axes", pointe pour sa part Jean-Michel

EVOLUTION DU NOMBRE D'INFRACTIONS EN BELGIQUE



Source: Police fédérale

IPM GRAPHICS

Tubetti. Il constate en effet une diminution des verbalisations des radars fixes et tronçons dans sa zone de police; cela entraînant une diminution des accidents aux endroits où ils ont été placés. *"Et c'est tant mieux, car ces zones sont généralement accidentogènes. Une réduction de la vitesse prévient ces accidents."*

Plus de moyens pour la Police

Pour surprendre davantage les chauffeurs, les zones de police locales ont donc recours à d'autres stratagèmes. *"Un agent qualifié prend le volant du véhicule qui contient le radar mobile. Il le positionne sur le bord de la route et commence à flasher. Plus loin, une équipe de policiers motards arrête les véhicules en infraction grave, procédant parfois à des retraits de permis directs"*, décrit ce chef de corps. Ce genre d'opération *"marque le coup et nous fait une certaine publicité"*, mais demande *"une certaine capacité policière"*.

Fait facilité depuis 2017, grâce à la création du Centre régional de traite-

"Avant, un radariste flashait pendant quatre heures et analysait les images pendant quatre heures. Aujourd'hui, il flashe pendant huit heures."

Jean-Michel Tubetti

Chef de corps de la zone de police des Arches

ment (CRT). *"Avant, chaque zone de police disposait de son agent opérateur radar. Il posait son radar sur le bord de la route, flashait les automobilistes et rentrait ensuite à l'unité pour visionner toutes les photos qu'il avait faites"*, explique Jean-Michel Tubetti. Aujourd'hui, ces images sont envoyées directement au CRT, qui s'appuie sur *"des systèmes numériques intégrés pour automatiser la constatation, la validation et le traitement des infractions"*, affirme la Police fédérale. Ceci permet d'augmenter la capacité policière des zones locales. *"Avant, un radariste flashait pendant quatre heures et analysait les images pendant quatre heures. Aujourd'hui, il flashe pendant huit heures."*

Enfin, la Police fédérale affirme que le recours croissant aux Sanctions administratives communales (SAC), sanctionnant notamment les infractions de stationnement, contribue également à cette croissance du nombre d'infractions constatées.

Marie Debauche



Depuis 2017, le Centre régional de traitement (CRT) facilite la gestion des verbalisations des zones de police locales.

L'allié Waze

"Quand on est signalés sur Waze, on lève le camp"

L'arrivée d'applications de navigation comme Waze a bouleversé le travail des zones de police. Pour celle des Arches, il s'agit là d'un allié de choix dans la lutte contre les accidents: lorsqu'un agent installe son radar mobile sur un axe, il est très souvent repéré et signalé sur l'application. Une aubaine pour le chef de corps Jean-Michel Tubetti. *"Quand nous sommes signalés, cela incite les automobilistes à lever le pied pour ne pas se faire flasher. Ça veut dire qu'à cet endroit-là, il y aura moins d'accidents pendant un certain temps, même si on bouge, conçoit-il. Finalement, quand Waze nous signale, on lève le camp pour un autre axe problématique."* L'application aurait donc un effet bénéfique sur cet aspect de leur travail. Le chef de corps de cette zone de police admet en tout cas consulter Waze régulièrement pour se tenir informé des zones signalées. Cela lui permet de diversifier les zones de contrôle.

Dépenses de santé: un bond de 11 milliards en dix ans

■ Cette augmentation s'explique principalement par le vieillissement de la population.

La tendance se confirme sur le long terme. Les dépenses de soins de santé vont augmenter de 10,9 milliards d'euros en dix ans à politique inchangée, passant précisément de 37,7 milliards d'euros en 2025 à 48,6 milliards en 2035. Cela représente une croissance annuelle de 2,6% par an, selon les projections du Bureau fédéral du plan (BFP) publiées mardi. Ce taux de croissance s'inscrit dans la lancée de celui observé ces cinq dernières années (2,6% par an entre 2020 et 2025), mais il est supérieur à la période précédente (2,1% par an entre 2015 et 2020).

Les dépenses prises en compte par le Bureau du Plan sont celles à charge de l'Inami (l'Institut national d'assurance maladie-invalidité), donc de l'État fédéral. Les dépenses de santé assumées par les autres niveaux de pouvoir ne sont pas intégrées dans les projections.

Quasiment un tiers (32%) de la croissance des dépenses de soins de santé s'explique par l'évolution démographique, plus précisément par le vieillissement de la population (21%) et, dans une moindre mesure, par la croissance démographique (11%).

Le vieillissement de la population est la conséquence de plusieurs facteurs concomitants, développe le BFP: l'allongement de l'espérance de vie, l'âge avancé de la génération du baby-boom et la baisse de la natalité.

"Étant donné que les dépenses [de soins de santé] moyennes pour les personnes âgées sont sensiblement plus élevées que pour la population plus jeune, le vieillissement de la population entraîne une augmentation des dépenses [de soins de santé] totales. [...] À eux seuls, les plus de 65 ans représentent 66% de l'augmentation prévue des dépenses entre 2026 et 2035."

Les prix des médicaments

En valeur absolue, le poste de dépenses qui augmente le plus est celui consacré aux fournitures pharmaceutiques. À politique inchangée, les moyens mis annuellement par l'assurance maladie-invalidité dans les médicaments vont passer de 7 milliards d'euros en 2025 à 10,4 milliards en 2035, soit une hausse de 3,4 milliards (ou de 49%) en dix ans.

"Il y a déjà des années que Solidaris interpelle les politiques sur l'urgence de réguler le secteur pharmaceutique", a réagi mardi Jean-Pascal Labille, le secrétaire général de la mutualité socialiste. "Tous les rapports montrent que nous avons raison de tirer la sonnette d'alarme: il y a une opportunité d'aller chercher l'argent là où il se trouve pour le réinvestir dans les besoins nouveaux."

Solidaris rappelle qu'une récente étude internationale publiée dans *PharmacoEconomics* montre que "l'Europe pourrait économiser jusqu'à 27 milliards d'euros par an sur les nouveaux médicaments si les prix étaient mieux alignés sur les coûts réels et la valeur thérapeutique" et les marges des entreprises pharmaceutiques dès lors diminuées. Pour la Belgique, l'économie serait de 819 millions par an.

Antoine Clevers

Le poste qui augmente le plus est celui consacré aux fournitures pharmaceutiques.

Qui, quoi, comment... ?

Voici ce qui change pour la déclaration fiscale 2026

Plusieurs avantages fiscaux sont réduits ou supprimés dans la foulée de mesures décidées lors de la formation du gouvernement De Wever.

C'est parti: depuis ce mardi 28 avril, il est possible de remplir sa déclaration fiscale 2026 sur le site web du SPF Finances. Ou en version papier pour ceux qui la reçoivent encore. Que faut-il savoir sur cette version 2026, portant sur les revenus de 2025 ?

1 Ce qui change

La déclaration 2026 contient de nombreuses modifications par rapport à la version 2025. Ainsi, pas moins de 47 codes ont disparu en un an, la déclaration en comptant désormais moins de 700 – le niveau le plus bas depuis dix ans. "Cela correspond notamment à une volonté de simplification en faveur du citoyen", souligne le ministre des Finances, Jan Jambon (N-VA).

Mais plusieurs changements correspondent aussi à la réduction ou même à la suppression de nombreux avantages fiscaux, des mesures décidées lors de la formation du gouver-

nement De Wever.

Ainsi, la déduction fiscale des intérêts d'un crédit hypothécaire n'est plus possible pour les contribuables belges possédant une résidence secondaire ou plusieurs biens immobiliers, même pour les emprunts contractés avant 2025.

Les titres-services, quant à eux, donnent encore droit à une petite déduction en Wallonie et à Bruxelles, mais plus en Flandre.

La déduction des pensions alimentaires, elle, existe toujours, mais elle diminue cette année et continuera à être réduite progressivement à l'avenir.

Quant aux libéralités et aux dons aux associations qui étaient déductibles fiscalement à 45% (à partir de 40 euros), ils ne sont plus déductibles qu'à concurrence de 30% depuis le début 2025.

2 Les délais

Ce qui ne change pas, par contre, ce sont les délais pour rentrer sa déclara-

tion. Toutes les déclarations "simples" devront être rentrées pour le 30 juin (déclaration papier) ou le 15 juillet 2026 (déclaration électronique),

Quant à ceux qui rentrent une déclaration "complexe", c'est-à-dire comprenant des "revenus spécifiques" – professions libérales, chefs d'entreprise, indépendants, personnes déclarant des revenus professionnels étrangers... – le délai de remise via tax-on-web est prolongé jusqu'au 16 octobre 2026.

3 Comment remplir sa déclaration ?

La déclaration peut être envoyée en format papier ou être remplie en ligne (via MyMinfin et tax-on-web).

Cette année encore, plus de la moitié (56%) des citoyens belges recevra une "proposition de déclaration simplifiée" (PDS), en version papier ou électronique. Ce document envoyé à près de 4 millions de personnes est prérempli par l'administration fiscale. Il est envoyé aux contribuables

dont la situation est assez stable d'une année à l'autre. Parmi eux, on trouve de nombreux salariés et pensionnés qui ne doivent déclarer que leurs revenus de remplacement.

Le contribuable qui reçoit une PDS doit valider ou modifier/compléter les données qui lui sont soumises si elles sont inexactes ou incomplètes. En 2025, environ 93% des contribuables qui ont reçu une PDS l'ont validée sans faire le moindre changement.

L'administration fiscale conseille toutefois de bien contrôler sa PDS, car le fisc ne connaît pas nécessairement toutes les informations qui concernent chaque contribuable, en particulier pour les dons et les libéralités, les gardes d'enfant (camps de vacances...) ou même la situation des enfants à charge.

Si le nombre de PDS qui seront envoyées en 2026 reste assez stable, il n'en est pas de même pour les déclarations papier qui sont devenues très minoritaires. "En 2025, seuls 4% des citoyens (141 000 contribuables) ont renoncé à la déclaration papier", précise Wouter De Ryck, administrateur général de la Fiscalité.

Les déclarations rentrées via MyMinfin ou tax-on-web ont, quant à elle, encore augmenté de 8% en 2025. "La déclaration électronique est plus facile à remplir, génère moins de risques d'erreurs et est plus efficace en termes de traitement", indique Wouter De Ryck.

4 Faire remplir sa déclaration par un mandataire

Il est aussi possible de faire remplir sa déclaration par un mandataire. Il est même indispensable d'avoir recours à un expert-comptable pour les indépendants et les particuliers qui rentrent une déclaration complexe. En 2025, plus de 1,25 million de déclarations ont

été envoyées par des experts-comptables à la suite d'un mandat électronique de ce type.

Mais un contribuable peut aussi désigner comme mandataire un proche (membre de la famille, voisin, ami...) qui remplira sa déclaration. Une formule qui vient bien à point, par exemple, lorsqu'un enfant part faire le tour du monde ou quand un parent âgé réside dans une maison de retraite.

5 Une erreur de bonne foi, pas de sanction

C'est une autre modification intervenue récemment à propos de la déclaration fiscale. Une loi de juillet 2025 a instauré une sorte de "droit à l'erreur" pour le contribuable. Désormais, la première erreur commise de bonne foi ne débouchera plus sur un accroissement d'impôt. "Sur 62 600 accroissements d'impôt qui auraient pu avoir lieu à propos de déclarations rentrées en 2025, 53 800 (86%) n'ont ainsi pas été appliqués", signale Wouter De Ryck.

6 Comment se faire aider ?

Remplir sa déclaration reste, pour certains contribuables, une opération stressante. Mais il est possible de se faire aider, notamment par des spécialistes du SPF Finances: comme chaque année, cette aide pourra se faire par téléphone (après une prise de rendez-vous) ou lors de séances organisées dans les sites du SPF Finances ou par les communes. Quelque 58 000 rendez-vous sont d'ailleurs déjà fixés à propos de cette déclaration 2026.

Pour toute question sur la déclaration fiscale 2026, n'hésitez donc pas à consulter le site www.fin.belgium.be.

Nicolas Ghislain





Soignies : A quand une nouvelle caserne ?

<https://www.antennecentre.tv/actu/soignies-quand-une-nouvelle-caserne/28392>